

**RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL**
2023

TABLE DES MATIÈRES

3

Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2023

14

Etats financiers IFRS du Groupe Haffner Energy

Exercice intermédiaire clos le 30 septembre 2023

48

**Rapport d'examen limité
des commissaires aux comptes sur les états financiers
intermédiaires**

Période du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023



**RAPPORT SEMESTRIEL
D'ACTIVITÉ AU
30 SEPTEMBRE 2023**

1. Faits marquants	5
a. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au carburant d'aviation durable	5
b. Poursuite de l'exploitation du démonstrateur industriel de Strasbourg permettant une progression de la technologie	6
c. Exécution des contrats Carbonloop	7
d. Début de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Gigafactory	7
e. Poursuite de la structuration et déploiement d'une politique RSE	8
2. Activité du semestre	9
3. Evénements post clôture	10
a. Discussions en cours sur l'exécution des contrats avec Carbonloop	10
b. Résiliation des contrats R-Hynoca le 13 décembre 2023 et installation d'un démonstrateur industriel de nouvelle génération sur un site propriété de la Société Haffner Energy à Marolles	11
4. Transactions avec les parties liées	12
5. Principaux facteurs de risque et continuité d'exploitation	12
6. Perspective	12

1. Faits marquants

a. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au carburant d'aviation durable

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre de manière polyvalente à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable, dont le déploiement est retardé, notamment en raison de la hausse des coûts due à l'inflation. Prenant en considération la forte augmentation du coût et de la volatilité du gaz naturel, la Société s'est mobilisée pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du carburant d'aviation durable (SAF) en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en enrichissant le portefeuille produits, ont ainsi redéfini les priorités commerciales, avec une offre gaz renouvelable (Synoca) répondant à des besoins immédiats et souvent urgents, et une offre syngaz pour la production de carburant d'aviation durable de plus long terme.

Haffner Energy évolue désormais sur 3 principaux marchés, aux horizons différenciés :

Perspectives de commercialisation	Perspectives de commercialisation		
	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
	HYNOCA® Pour remplacer l'hydrogène fossile par de l'hydrogène renouvelable	SYNOCA® Pour remplacer le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse renouvelable (Hypergas®)	SAFNOCA® Pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'aviation durable (SAF) via un gaz renouvelable précurseur
Industrie	Clients ciblés : entreprises utilisant de l'hydrogène pour leur processus industriel : raffinage, industrie pétrolière, verrerie, sidérurgie, production de méthanol, chimie...	Clients ciblés : industriels utilisant du gaz naturel comme vecteur énergétique : métallurgie, verrerie, céramique, textile, papeterie, briqueterie, agro-alimentaire, pétrochimie...	NA
Mobilité Véhicules utilitaires légers 	Clients ciblés : les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Véhicules lourds 	Clients ciblés : les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Aviation 	Clients ciblés : Opérateurs des futurs avions H2 (post 2035) pour des lignes court et moyen courrier	NA	Clients ciblés : Distributeurs d'énergie, compagnies aériennes, énergéticiens, aéroports... MOUs (Accords de partenariats) Projets

La solution **HYNOCA®**, qui permet de produire de l'hydrogène renouvelable pour remplacer l'hydrogène fossile, a vu son déploiement retardé dans un marché au développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine). Cette situation entraîne un retard dans la conversion en contrats fermes du pipeline de projets. Elle se traduit également par des discussions en cours sur les contrats signés avec Carbonloop, dont l'exécution a été suspendue à ce stade et par la résiliation du contrat R-Hynoca (cf. événements post clôture). Dans le même temps, Haffner Energy a reçu de nouvelles manifestations d'intérêt dans le potentiel de sa technologie, en France et aux Etats-Unis où notamment 12 projets hydrogène sont en cours de discussion.

La solution SYNOCA® permet de remplacer le gaz naturel fossile par un gaz de synthèse renouvelable (l'Hypergas®). Haffner Energy a mis au point une offre de plus forte puissance, en format 10MW et au-delà, économiquement compétitive vis-à-vis du gaz naturel et entièrement renouvelable, simple à installer sur le plan technique (pas de modification significative des outils industriels existants) comme administratif. Elle est devenue la priorité commerciale n°1, dans un marché industriel considérable en Europe, formé des 14 000 consommateurs de gaz naturel fossile, pour leurs besoins thermiques industriels, réseaux de chaleur ou de production autonome d'électricité. Le développement attendu sur cette solution, lancée commercialement en octobre 2023, devrait au minimum compenser à court terme le décalage d'activité observé sur le marché de l'hydrogène renouvelable.

La solution SAFNOCA®, lancée en juillet 2023, constitue une brique décisive pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'avion durable (SAF) et décarboner le transport aérien, sans remplacement de la flotte. Elle est la seule solution actuellement identifiée qui soit en capacité d'adresser sans difficulté les gisements de biomasses solides diversifiées les plus abondants, indispensables pour répondre aux enjeux du SAF. Haffner Energy a reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis et pour une production massive de SAF à partir de 2026. Une direction des Relations Extérieures et des Partenariats a été créée sur le semestre pour gérer l'identification et la constitution des partenariats sur ce domaine spécifique d'activité.

En termes de géographie, Haffner Energy a entrepris d'importants efforts de visibilité commerciale sur 2 zones géographiques principales : l'Europe, avec une priorité placée sur SYNOCA®, du fait du contexte d'indépendance énergétique et de la pression à la décarbonation de l'industrie ; et les Etats-Unis, où l'effort porte surtout sur SAFNOCA® et HYNOCA® en raison de l'intérêt accru du marché, d'un accès facilité à la biomasse, et d'une réglementation plus incitative pour la décarbonation. Une organisation spécifique a été mise en place sur cette zone : la Société a ainsi notamment rejoint la communauté d'entreprises Tech de Greentown Labs à Houston, capitale mondiale de l'énergie, où elle dispose d'une adresse et d'un bureau, et de nombreux services à sa disposition.

b. Poursuite de l'exploitation du démonstrateur industriel de Strasbourg permettant une progression de la technologie

La technologie brevetée de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy a continué de progresser grâce à la poursuite des tests sur le démonstrateur industriel installé depuis mi 2021 à Strasbourg dans le cadre du contrat R-Hynoca.

Sur le semestre, ont été enregistrés les résultats suivants sur ce démonstrateur :

- Production de gaz de synthèse renouvelable : fonctionnement stable en production, jusqu'à 100 heures d'affilée (l'installation étant à l'arrêt les week-ends), qualité constante et conforme du gaz produit.
- Production concomitante d'hydrogène renouvelable à la qualité mobilité (pur à 99,97%).
- Production de biochar aux propriétés chimiquement conformes aux certifications existantes (European Biochar Certificate, Puro Earth, Verra).

c. Exécution des contrats Carbonloop

Carbonloop et Haffner Energy ont signé un contrat commercial en octobre 2021 qui définit le partenariat entre les deux sociétés. Dans ce cadre, un acompte de 1,5M€ a été versé à Haffner Energy par Carbonloop en janvier 2022. Une première commande d'une unité SYNOCA® a été signée en septembre 2022, puis deux commandes HYNOCA® en mars 2023, pour un montant total de 14,9 M€. Les premiers règlements facturés ont été imputés sur l'acompte prémentionné de 1,5 M€ et qui a été ainsi entièrement apuré au 31 mars 2023.

⇒ Evolution du contrat SYNOCA® signé en septembre 2022

Un avenant au contrat a été signé en avril 2023, levant une option complémentaire pour 0,3 M€. Le contrat a par ailleurs poursuivi son exécution, avec la fabrication et la mise à disposition des premiers équipements chez Jacquier, facturés en septembre 2023.

⇒ Evolution des deux contrats HYNOCA® signés en mars 2023

Le premier contrat de fourniture d'une station hydrogène a commencé à être exécuté avec l'élaboration des plans-guides de génie civil, qui ont été remis au client et facturés début octobre.

Aucune activité ni aucun flux financier n'ont eu lieu sur le semestre concernant le deuxième contrat.

L'atteinte de critères de performance au plus tard le 31 juillet 2023 sur le démonstrateur installé sur le site R-Hynoca de Strasbourg conditionnait la perception définitive des acomptes et la poursuite de ces deux contrats HYNOCA®. Ces tests de performance ont été réalisés mi-juillet et leurs résultats, probants et conformes à ses engagements pour Haffner Energy, sont contestés par Carbonloop.

Des discussions ont lieu depuis lors entre les deux parties concernant la poursuite de l'intégralité du carnet de commandes avec Carbonloop. Cf *événements post clôture*

d. Début de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Gigafactory

Haffner Energy a procédé, le 13 juin 2023, au rachat de l'entreprise familiale Jacquier spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication et l'assemblage d'équipements stratégiques destinés aux modules de production d'hydrogène et de gaz renouvelables développés par Haffner Energy. Installée dans un bâtiment de 2 500m², la Société Jacquier dispose aujourd'hui de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par huit salariés. Cette acquisition de 100% des titres et du bâtiment industriel, réalisée pour 880 k€, est intégrée par consolidation globale dans les comptes de Haffner Energy au 1^{er} juillet 2023.

La forte ambition de HAFFNER ENERGY de mettre à l'échelle industrielle sa technologie et ses solutions de décarbonation se traduit également par un programme de plus grande envergure, avec le lancement du projet d'une usine d'assemblage de grande capacité, tel que la Société l'avait annoncé lors de son introduction en bourse en février 2022.

Ce projet de Gigafactory, qui a fait l'objet du dépôt d'une candidature à l'automne 2002 dans le cadre de l'appel à projets « Première Usine » de France 2030, opéré par Bpifrance, a été retenu et bénéficiera d'un financement de 5,9 M€, dont 60% de subventions et 40% d'avances remboursables, versés par tranches à compter de novembre 2023.

e. Poursuite de la structuration et déploiement d'une politique RSE

Les 18 mois consécutifs à l'introduction en bourse de la Société ont permis d'accélérer sa structuration et de mettre en place les conditions de son développement. Dans ce cadre, Haffner Energy a procédé à de nombreux recrutements, notamment dans le domaine commercial et dans les opérations. Ainsi, la Société, dont les effectifs s'élevaient à 25 personnes au 31 mars 2022, comptait 72 collaborateurs au 31 mars 2023 et 94 collaborateurs au 30 septembre 2023 (incluant 7 collaborateurs Jacquier). Cette première phase d'embauche est terminée.

Parallèlement, avec le soutien du Comité RSE, Haffner Energy a commencé à déployer une politique RSE et identifié des leviers de progrès associés à un plan d'actions autour des axes suivants :

- politique sociale : place donnée à l'égalité des chances et à la promotion interne des collaborateurs (12% des collaborateurs ont évolué au cours de l'exercice 2022-2023), renforcement de la diversité au sein des équipes (4% de salariés en situation de handicap, 13 nationalités différentes), ou encore stabilité de la répartition des genres dans un contexte de forte croissance, avec une progression notable de la part des femmes à des fonctions managériales ;
- politique d'éthique des affaires : signature par l'ensemble des salariés et les principaux partenaires de chartes visant à prévenir et lutter contre la corruption, respecter les droits humains et la législation du travail, ou encore mise en place d'audits afin d'en contrôler l'application effective ;
- gestion de la biodiversité : étude d'impact du prélèvement de la biomasse sur les sols, études d'impact des installations de l'entreprise en propre sur la biodiversité ;
- politique environnementale : mise en place d'un Système de Management Environnemental visant à terme la certification ISO 14001.

La Société s'est soumise à une évaluation ESG par l'organisme indépendant Ethifinance, un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance durable. L'analyse Ethifinance a évalué la progression de la performance de Haffner Energy sur les trois dernières années et sur quatre leviers : gouvernance, environnement, social, et enfin parties prenantes. Au titre de 2022, Haffner Energy a reçu une note générale de 67/100, en progression significative par rapport à 2021 (48/100). Cette note se décompose ainsi : 61/100 sur l'item gouvernance, 71/100 sur le social, 57/100 sur l'environnement et 100/100 sur les parties prenantes externes.

2. Activité du semestre

Chiffres clés au 30 septembre 2023 (normes IFRS / K€)

En milliers d'euros	30.09.23 (6 mois)	30.09.22 (6 mois)
Chiffre d'affaires	(343)	-
EBITDA	(5 477)	(4 204)
Résultat d'exploitation	(3 531)	(5 242)
Résultat net	(3 333)	(5 274)

En milliers d'euros	30.09.23	31.03.23
Capitaux propres	33 321	36 887
Trésorerie disponible	21 007	35 477

Le chiffre d'affaires de (343) k€ est constitué de 118 k€ de contribution de Jacquier depuis son intégration au 1^{er} juillet 2023 ainsi que de l'annulation de 461 k€ de chiffre d'affaires de la phase 1 du contrat avec RGDS consécutive à la résiliation de celui-ci (cf événements post clôture).

Du fait de la mise en place d'une organisation destinée à soutenir la croissance future, les charges de personnel progressent de 2 035 k€ au 30 septembre 2022 à 2 996k€ au 30 septembre 2023 : les effectifs s'élèvent à 88 personnes, contre 48 personnes au 30 septembre 2022. Les autres charges externes passent de 1 405 k€ à 1 869 k€, traduisant l'augmentation de la sous-traitance.

L'EBITDA s'élève à ainsi à -5 477 k€ contre -4 204 k€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation intègre également une reprise de perte à terminaison de 4 084 k€ dans le cadre de la résiliation du contrat avec RGDS et une provision pour dépréciation de 1 532 k€ du module installé à Strasbourg (cf événements post clôture).

La perte nette s'élève à 3 333 k€, contre 5 274 k€ au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2023, la trésorerie disponible s'élève à 21 007 k€, contre 35 477 k€ au 31 mars 2023, une consommation de 14 470 k€ qui s'explique essentiellement par les pertes d'exploitation (marge brute d'autofinancement de -5 821 k€), la constitution de stocks (5 765 k€) et la poursuite des investissements en R&D (frais de développement de 3 245 k€)

La trésorerie nette ressort à 15 747 k€ au 30 septembre 2023.

3. Événements post clôture

a. Discussions en cours sur l'exécution des contrats avec Carbonloop

Comme précisé en 1.C, des discussions sont actuellement en cours avec Carbonloop sur l'exécution des contrats signés, mettant à risque le carnet de commandes de 14,9 millions d'euros avec ce client au 31 septembre 2023. Aucun frais ni heure d'étude ne sont plus engagés par Haffner Energy depuis fin septembre 2023.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il a été décidé de ne retenir aucun avancement de ces contrats dans les comptes au 30 septembre 2023. Pour mémoire, un chiffre d'affaires à l'avancement de 303 k€ avait été constaté au 31 mars 2023 sur le contrat SYNOCA[®] ainsi qu'une perte à terminaison de 1 104 k€. Les travaux réalisés sur le semestre (heures de développement et études externes d'ingénierie) ont été activés pour 417 k€ et dépréciés à 100%, entraînant une reprise de 275 k€ de la perte à terminaison.

Au 30 septembre 2023, les expositions bilancielle nettes sont les suivantes :

- Créances clients pour 1,048 million d'euros, échues et impayées à la date de ce rapport ;
- Produits constatés d'avance pour 1,934 million d'euros
- Perte à terminaison de 1,429 million d'euros

b. Résiliation des contrats R-Hynoca le 13 décembre 2023 et installation d'un démonstrateur industriel de nouvelle génération sur un site propriété de la Société Haffner Energy à Marolles

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

Dans le contexte de cette résiliation, Haffner Energy mettra en place un démonstrateur de nouvelle génération sur son site de Marolles, à 3 km de son siège social. Ce nouveau démonstrateur aura pour finalités de qualifier les biomasses des clients de la Société, de former son propre personnel et celui de ses clients, et enfin d'améliorer son retour d'expérience. Sa mise en service est programmée dès la fin du premier trimestre 2024, et son exploitation sera doublée durant le premier semestre 2024 par celle du module de Strasbourg. L'essentiel des investissements du nouveau démonstrateur a déjà été réalisé, et son montage sur le site de Marolles débutera en janvier 2024.

Le module implanté à Strasbourg sera quant à lui arrêté au plus tard le 30 juin 2024 et sera démonté à partir du 1er juillet 2024.

La résiliation du contrat clés en mains s'accompagne de celle du pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au pacte visé ci-avant jusqu'en 2039, sont remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction sera enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

L'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca a été enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2023, avec les impacts suivants :

- Annulation du chiffre d'affaires de - 461 k€ comptabilisé sur les exercices précédents ;
- Dépréciation du module industriel et frais de démontage associés pour -1 532 k€
- Reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€

Les conséquences de la résiliation du pacte et du contrat de licence seront enregistrées dans les états financiers au second semestre de l'exercice clos au 31 mars 2024, les négociations relatives à cet événement étant postérieures au 30 septembre 2023.

4. Transactions avec les parties liées

Les parties liées restent inchangées par rapport au rapport annuel des comptes clos au 31 mars 2023 et les transactions les concernant sont décrites dans la section 21 de l'annexe.

5. Principaux facteurs de risque et continuité d'exploitation

La Société a présenté les différents facteurs de risque susceptibles de l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'AMF le 28 janvier 2022 dans le cadre de l'Introduction. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Prospectus.

En particulier, Haffner Energy continuera d'avoir des besoins de financement significatifs à court terme afin de poursuivre la structuration de sa croissance future (salaires, frais généraux) et les investissements pour déployer sa R&D. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows au moins équivalents à ses besoins est liée à sa capacité à commercialiser ses produits et solutions, c'est-à-dire à transformer rapidement son pipeline de prospects en commandes fermes, puis à les exécuter de façon rentable.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités pour les 12 prochains mois, au regard du plan d'action lancé par la Direction, qui nécessitera outre la réalisation d'économies et la poursuite de négociations avec certains fournisseurs, i) la conversion d'une partie de son pipeline en contrats, donnant lieu à des encaissements immédiats d'acompte à la signature et/ou ii) la recherche de sources de financement complémentaires.

6. Perspectives

En réaction à une baisse temporaire d'activité, consécutive aux discussions en cours avec Carbonloop et à la résiliation du contrat R-Hynoca, Haffner Energy a décidé de mettre en œuvre un plan d'économies de court terme. Celui-ci combine notamment renforcement du contrôle des coûts et réduction du nombre de prestataires extérieurs, départs non remplacés et mesures ciblées de chômage partiel touchant environ 20% des effectifs. La Société met également en œuvre des mesures de préservation de sa trésorerie permettant d'assurer la poursuite de son exploitation en recherchant à décaler des engagements et en cherchant des sources de financement complémentaires, tout en maintenant ses projets stratégiques (déploiement international en particulier aux Etats-Unis, mise en place d'un ERP).

Ce dispositif de court-terme, ainsi que la conversion d'une faible portion de ce pipeline en contrats, préserve le futur de l'entreprise, dont la forte croissance du pipeline permet de confirmer les ambitions et les perspectives financières de 250 M€ de chiffre d'affaires au 31 mars 2027. En effet, depuis le lancement, début octobre 2023, de la nouvelle offre SYNOCA®, la Société bénéficie de nombreuses demandes de cotation entraînant une forte hausse du pipeline** global : celui-ci atteint 488 M€ au 29 novembre 2023, contre 300 M€ au 31 mars 2023, composé pour 212 M€ de modules SYNOCA® et pour 276 M€ de modules HYNOCA®.

Il devrait, au regard des nombreuses demandes d'offres reçues pour des équipements SYNOCA® de production de gaz renouvelable, connaître à nouveau une évolution très favorable au cours des tout prochains mois.

La compétitivité du gaz produit à partir de la solution SYNOCA® permet par ailleurs à Haffner Energy d'anticiper le niveau de marge brute adéquat pour un objectif d'EBITDA à l'équilibre dès l'exercice clôturé au 31/03/2026.

** Haffner Energy communiquait précédemment sur un carnet de commandes, un backlog et un pipeline. La Société abandonne la notion de backlog compte tenu des ambiguïtés que cela soulève. Au 31/03/2023, le backlog était de 65 M€ dont 17,5 M€ de carnet de commandes et le pipeline s'élevait à 252 M€. Dans la nouvelle définition, le carnet de commandes est inchangé à 17,5 M€ et le backlog hors carnet de commandes ($65-17,5=47,5$ M€) est inclus dans le pipeline qui s'élève donc à 300 M€ ($252 + 47,5$ M€).

Le pipeline comprend désormais les critères suivants : étude préliminaire de faisabilité réalisée / offre budgétaire ou plan d'affaires préliminaire / lettre d'intention envoyée ou signée / participation à appel d'offres / acompte versé par le client / création d'une société ayant spécifiquement un projet donné comprenant un équipement de la Société.

ETATS FINANCIERS IFRS DU GROUPE HAFFNER ENERGY

*Exercice intermédiaire clos
le 30 septembre 2023*

Compte de résultat	17
Etat du résultat global	18
Bilan	19
Etat de variation des capitaux propres	20
Tableau de flux de trésorerie	21
1. Description du Groupe et de l'activité	22
2. Base de préparation	22
2.1 Déclaration de conformité	23
2.2 Evolution du référentiel comptable	23
2.3 Recours à des estimations et aux jugements	23
2.4 Base d'évaluation	24
2.5 Liste des sociétés consolidées	24
2.6 Continuité d'exploitation	24
2.7 Devise fonctionnelle et de présentation	25
3. Faits significatifs du 1er semestre de l'exercice 2023/2024	26
3.1 Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au carburant d'aviation durable	26
3.2 Poursuite de l'exploitation du démonstrateur industriel de Strasbourg permettant une progression de la technologie	27
3.3 Exécution des contrats Carbonloop	28
3.4 Début de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Gigafactory	28
3.5 Poursuite de la structuration et déploiement d'une politique RSE	29
4. Evénements postérieurs à la clôture	29
4.1 Discussions en cours sur l'exécution des contrats avec Carbonloop	29
4.2 Résiliation du contrat R-Hynoca et installation d'un démonstrateur industriel nouvelle génération sur un site propriété de Haffner Energy	30
5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet	31
5.1 Participation dans la Société R-Hynoca	31
5.2 Participations dans les sociétés de projet Pôle du Bourdonnais et SAS AEVHC	31
6. Données opérationnelles	32
6.1 Information sectorielle	32
6.2 Chiffre d'affaires	32
6.3 Autres produits	32
6.4 Charges et produits opérationnels	33
6.5 Personnel et effectifs	34
6.5.1 Effectifs	34
6.5.2 Charges de personnel	34
6.5.3 Avantages du personnel	35
7. Résultat financier	35

8. Impôts sur le résultat	36
8.1 Charge d'impôt sur le résultat	36
8.2 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux	36
9. Ecart d'acquisition	36
10. Immobilisations incorporelles et corporelles	37
10.1 Immobilisations incorporelles	37
10.2 Immobilisations corporelles	38
10.3 Tests de dépréciation	38
11. Contrats de location	38
12. Actifs financiers non courants	39
13. Stocks	40
14. Créances clients et autres actifs courants	40
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
16. Capitaux propres	41
16.1 Capital social	41
16.2 Résultat par action	42
17. Provisions et passifs éventuels	42
18. Autres passifs non courants	43
19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer	43
19.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières	43
20. Fournisseurs et autres passifs courants	44
21. Instruments financiers et gestion des risques	44
21.1 Classement et juste valeur des instruments financiers	44
21.2 Gestion des risques	45
21.2.1 Risque de taux d'intérêt	45
21.2.2 Risques de crédit	45
21.2.3 Risques de liquidité	46
22. Transaction avec les parties liées	46
23. Engagements hors bilan	47

COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Chiffre d'affaires	6.2	(343)	-
Autres produits	6.3	18	18
Achats consommés		0	
Achats non-stockés et fournitures	6.4	(345)	(99)
Autres achats et charges externes	6.4	(1 869)	(1 405)
Charges du personnel	6.5.2	(2 996)	(2 035)
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation	8	(1 956)	(134)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		417	-
Autres produits et charges		3 544	(1 587)
Résultat opérationnel		(3 531)	(5 242)
Produits financiers	7	236	-
Charges financières	7	(40)	(36)
Résultat financier net		196	(36)
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)		-	-
Résultat avant impôt		(3 335)	(5 278)
Impôt sur le résultat	8.1	2	4
Résultat net de l'exercice		(3 333)	(5 274)
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(3 333)	(5 274)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	16.2	(0.08)	(0.12)
Résultat dilué par action (en euros)	16.2	(0.08)	(0.12)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En k€	Notes	30/09/2023	31/03/2023
Résultat de l'exercice		(3 333)	(16 461)
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)		13	11
Impôt lié		(3)	(3)
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)			
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		10	8
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt		-	-
Résultat global de l'exercice		(3 323)	(16 453)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(3 323)	(16 453)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN

En k€	Note	30/09/2023	31/03/2023
Immobilisations incorporelles	10.1.	9 530	7 951
Ecarts d'acquisition	9.	497	
Immobilisations corporelles	10.2.	806	276
Droits d'utilisation	11.	959	375
Actifs financiers	12.	248	281
Actifs d'impôt différé		44	24
Autres actifs non courants		-	-
Actifs non courants		12 085	8 907
Stocks et en-cours	13.	6 422	250
Créance clients	14.	1 002	87
Actifs sur contrat client courants	14.	177	541
Créances d'impôt courant		-	-
Autres actifs courants	14.	9 848	11 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.	21 007	35 476
Actifs courants		38 456	48 000
Total des actifs		50 541	56 907
		30/09/2023	31/03/2023
Capital social	16.1	4 469	4 469
Primes d'émission	16.1	58 682	58 682
Autres réserves		582	797
Report à nouveau		-	-
Résultats non distribués		(30 412)	(27 061)
Autres éléments du résultat global		-	-
Subv. d'investissement nettes - non courant		-	-
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		33 321	36 887
Emprunts et dettes financières non courants	17.	2 069	3 242
Dettes de loyers non courantes	11 & 17.	485	223
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3.	91	66
Provisions non courantes	17.	-	-
Autres passifs non courants	18.	752	630
Passifs non courants		3 397	4 161
Emprunts et dettes financières courants	19.	2 256	1 501
Dettes de loyers courantes	11 & 19.	450	181
Dettes fournisseurs	20.	3 570	4 432
Passifs sur contrat client courants (produits différé)	20.	1 934	1 500
Provisions courantes	17.	1 973	5 820
Autres passifs courants	20.	3 639	2 425
Passifs courants		13 821	15 859
Total des passifs		17 219	20 020
Total des capitaux propres et passifs		50 541	56 907

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Total
Situation au 31 mars 2022		4 469	58 682	23	(8 921)	54 253
Incidence des changements de méthode comptable					-	-
Résultat net de l'exercice					(5 274)	(5 274)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					6	6
Paiements fondés sur les actions					361	361
Résultat global de l'exercice		-	-	-	(4 908)	(4 908)
Augmentations de capital		-	-			-
Mouvement sur actions propres					(176)	(176)
Paiements en actions						-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	(176)	(176)
Situation au 30 Septembre 2022		4 469	58 682	23	(14 005)	49 170
Situation au 31 mars 2023		4 469	58 682	797	(27 061)	36 887
Incidence des changements de méthode comptable					-	-
Résultat net de l'exercice					(3 333)	(3 333)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					2	2
Paiements fondés sur les actions						-
Résultat global de l'exercice		-	-	-	(3 332)	(3 332)
Augmentations de capital		-	-			-
Mouvement sur actions propres					(20)	(20)
Paiements en actions				(215)		(215)
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	(215)	(20)	(234)
Situation au 30 Septembre 2023		4 469	58 682	582	(30 412)	33 321

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En k€	Note	30/09/2023	31/03/2023
Résultat net de l'exercice		(3 333)	(16 461)
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissement des immobilisations et droits d'utilisation	9.-10.	1 956	520
– Résultat financier net	5.	36	71
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette)		-	-
– Résultat de cession d'immobilisations		75	597
– Impôt sur le résultat	6.	(2)	(13)
– Charges et produits liés aux paiements en actions		(215)	773
– Autres éléments		(4 339)	3 497
Total des ajustements		(2 488)	5 446
Total marge brute d'autofinancement		(5 821)	(11 015)
<i>Variations des :</i>			
Incidence de la var. des stocks et en cours		(5 765)	(250)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		1 398	(9 210)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		655	4 001
Total des variations		(3 712)	(5 459)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(9 533)	(16 475)
Impôts payés		-	(382)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		(9 533)	(16 857)
Incidence des variations de périmètre		(250)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8.	(3 832)	(5 970)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Subventions d'investissement	16.	-	-
Augmentation d'actifs financiers	10.	-	(108)
Diminution d'actifs financiers		33	-
Intérêts reçus		-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(4 049)	(6 078)
Augmentation de capital	14.3	(20)	(1 685)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	17.	-	81
Remboursement d'emprunts et dettes financières	17.	(834)	(1 342)
Intérêts versés		(37)	(72)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(890)	(3 018)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(14 473)	(25 953)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril	13.	35 476	61 429
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars	13.	21 004	35 476

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Description du Groupe et de l'activité

Haffner Energy (« le Groupe » ou « Haffner Energy ») est un acteur français de la transition énergétique depuis 30 ans.

Haffner Energy conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert ainsi que du gaz renouvelable remplaçant le gaz naturel, tout en capturant du carbone via la co-production de biochar. Ses procédés Hynoca® et Synoca®, fondés sur la thermolyse de la biomasse et protégés par 14 familles de brevets, sont commercialisés pour des applications industrielles ou de mobilité. Elle travaille par ailleurs sur une nouvelle offre Safnoca® de carburant d'aviation durable (SAF).

Haffner Energy opère son activité à travers :

- la recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation d'installations pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert à partir de thermolyse de la biomasse;
- l'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert ;
- des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse.

Les présents états financiers IFRS semestriels comprennent les comptes d'Haffner Energy ainsi que les titres mis en équivalence de l'entreprise associée R-Hynoca détenue à hauteur de 15% au 30 septembre 2023, cette dernière étant sous influence notable d'Haffner Energy. Ils comprennent également la société Jacquier, dont 100% des titres ont été acquis le 13 juin 2023 et qui est consolidée en global à compter du 1^{er} juillet 2023.

2. Base de préparation

Les états financiers IFRS du Groupe Haffner Energy pour la période de six mois ont été établis sur la base des comptes individuels au 30 septembre 2023 et sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telles qu'adoptée par l'Union Européenne et interprétée par l'IFRS *Interpretations Committee* et le *Standard Interpretations Committee*, au 30 septembre 2023.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la Société.

Concernant le traitement des événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été établis, les événements survenus entre le 30 septembre 2023 et la date d'arrêté des états financiers IFRS ont été traités conformément à IAS 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture ». Ces événements sont décrits dans la Note 4 « Evénements postérieurs à la clôture » qui présente les événements significatifs intervenus sur la période précitée.

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne applicables aux exercices couverts par les comptes.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/>

2.2. Evolution du référentiel comptable

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Amendement à IAS 1 relatif aux informations à fournir sur les principes et méthodes comptables significatives,
- Amendement à IAS 8 relatif aux estimations comptables,
- Amendement à IAS 12 relatif à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement.

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers semestriels, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue, pour tenir compte, le cas échéant, des nouvelles circonstances. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements et incertitudes liés aux estimations

Les informations relatives aux jugements et incertitudes exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif et qui comportent un risque d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 4.1 Discussions en cours sur l'exécution des contrats avec Carbonloop
- Notes 10.1 et 10.3 – Frais de développement activés : appréciation de leur recouvrabilité.
- Note 12 – Créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation
- Note 17 - Provisions et passifs éventuels

2.4. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

2.5. Liste des sociétés consolidées

Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
Haffner Energy	France	-	Société mère
Jacquier	France	100%	Intégration globale
R-Hynoca	France	15%	Mise en équivalence

2.6. Continuité d'exploitation

Haffner Energy continuera d'avoir des besoins de financement significatifs à court terme afin de poursuivre la structuration de sa croissance future (salaires, frais généraux) et les investissements pour déployer sa R&D. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows au moins équivalents à ses besoins est liée à sa capacité à commercialiser ses produits et solutions, c'est-à-dire à transformer rapidement son pipeline de prospects en commandes fermes, puis à les exécuter de façon rentable.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités pour les 12 prochains mois, au regard du plan d'action lancé par la Direction, qui nécessitera outre la réalisation d'économies et la poursuite de négociations avec certains fournisseurs, i) la conversion d'une partie de son pipeline en contrats, donnant lieu à des encaissements immédiats d'acompte à la signature et/ou ii) la recherche de sources de financement complémentaires.

2.7. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Il n'y a pas de transaction en monnaie étrangère.

3. Faits significatifs du 1er semestre de l'exercice 2023/2024

3.1. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au carburant d'aviation durable

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre de manière polyvalente à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable, dont le déploiement est retardé. Prenant en considération la forte augmentation du coût et de la volatilité du gaz naturel, le Groupe s'est mobilisé pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du carburant d'aviation durable (SAF) en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en enrichissant le portefeuille produits, ont ainsi redéfini les priorités commerciales, avec une offre gaz renouvelable (Synoca®) répondant à des besoins immédiats et souvent urgents, et une offre syngaz pour la production de carburant d'aviation durable de plus long terme.

Haffner Energy évolue désormais sur 3 principaux marchés, aux horizons différenciés :

Perspectives de commercialisation	Haffner Energy Solutions		
	HYNOCA® Pour remplacer l'hydrogène fossile par de l'hydrogène renouvelable	SYNOCA® Pour remplacer le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse renouvelable (Hypergas®)	SAFNOCA® Pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'aviation durable (SAF) via un gaz renouvelable précurseur
Industrie	Clients ciblés: entreprises utilisant de l'hydrogène pour leur processus industriel: raffinage, industrie pétrolière, verrerie, sidérurgie, production de méthanol, chimie...	Clients ciblés: industriels utilisant du gaz naturel comme vecteur énergétique: métallurgie, verrerie, céramique, textile, papeterie, briqueterie, agro-alimentaire, pétrochimie...	NA
Mobilité Véhicules utilitaires légers 	Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Véhicules lourds 	Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Aviation 	Clients ciblés: Opérateurs des futurs avions H2 (post 2035) pour des lignes court et moyen courrier	NA	Clients ciblés: Distributeurs d'énergie, compagnies aériennes, énergéticiens, aéroports... MOUs (Accords de partenariats) Projets

La solution **HYNOCA®**, qui permet de produire de l'hydrogène renouvelable pour remplacer l'hydrogène fossile, a vu son déploiement retardé dans un marché au développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine). Cette situation entraîne un retard dans la conversion en contrats fermes du pipeline de projets. Elle se traduit également par des discussions en cours sur les contrats signés avec Carbonloop, dont l'exécution a été suspendue à ce stade et par la résiliation du contrat R-Hynoca (cf. événements post clôture). Dans le même temps, Haffner Energy a reçu de nouvelles manifestations d'intérêt dans le potentiel de sa technologie, en France et aux Etats-Unis où notamment 12 projets hydrogène sont en cours de discussion.

La solution **SYNOCA®** permet de remplacer le gaz naturel fossile par un gaz de synthèse renouvelable (l'Hypergas®). Haffner Energy a mis au point une offre de plus forte puissance, en format 10MW et au-delà, économiquement compétitive vis-à-vis du gaz naturel et entièrement renouvelable, simple à installer sur le plan technique (pas de modification significative des outils industriels existants) comme administratif. Elle est devenue la priorité commerciale n°1, dans un marché industriel considérable en Europe, formé de 14 000 consommateurs de gaz naturel fossile, pour leurs besoins thermiques industriels, réseaux de

chaleur ou de production autonome d'électricité. Le développement attendu sur cette solution, lancée commercialement en octobre 2023, devrait au minimum compenser à court terme le décalage d'activité observé sur le marché de l'hydrogène renouvelable.

La solution SAFNOCA[®], lancée en juillet 2023, constitue une brique décisive pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'avion durable (SAF) et décarboner le transport aérien, sans remplacement de la flotte. Elle est la seule solution actuellement identifiée qui soit en capacité d'adresser sans difficulté les gisements de biomasses solides diversifiées les plus abondants, indispensables pour répondre aux enjeux du SAF. Haffner Energy a reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis et pour une production massive de SAF à partir de 2026. Une direction des Relations Extérieures et des Partenariats a été créée sur le semestre pour gérer l'identification et la constitution des partenariats sur ce domaine spécifique d'activité.

En termes de géographie, Haffner Energy a entrepris d'importants efforts de visibilité commerciale sur 2 zones géographiques principales : l'Europe, avec une priorité placée sur SYNOCA[®], du fait du contexte d'indépendance énergétique et de la pression à la décarbonation de l'industrie ; et les Etats-Unis, où l'effort porte surtout sur SAFNOCA[®] et HYNOCA[®] en raison de l'intérêt accru du marché, d'un accès facilité à la biomasse, et d'une réglementation plus incitative pour la décarbonation. Une organisation spécifique a été mise en place sur cette zone : la Société a ainsi notamment rejoint la communauté d'entreprises Tech de Greentown Labs à Houston, capitale mondiale de l'énergie, où elle dispose d'une adresse et d'un bureau, et de nombreux services à sa disposition.

3.2. Poursuite de l'exploitation du démonstrateur industriel de Strasbourg permettant une progression de la technologie

La technologie brevetée de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy a continué de progresser grâce à la poursuite des tests sur le démonstrateur industriel installé depuis mi 2021 à Strasbourg dans le cadre du contrat R-Hynoca, qui se trouve actuellement dans une phase intermédiaire, non facturée au client.

Sur le semestre, ont été enregistrés les résultats suivants sur ce démonstrateur :

- Production de gaz de synthèse renouvelable : fonctionnement stable en production, jusqu'à 100 heures d'affilée (l'installation étant à l'arrêt les week-ends), qualité constante et conforme du gaz produit.
- Production concomitante d'hydrogène renouvelable à la qualité mobilité (pur à 99,97%).
- Production de biochar aux propriétés chimiquement conformes aux certifications existantes (European Biochar Certificate, Puro Earth, Verra)

3.3. Exécution des contrats Carbonloop

Carbonloop et Haffner Energy ont signé un contrat commercial en octobre 2021 qui définit le partenariat entre les deux sociétés. Dans ce cadre, un acompte de 1,5M€ a été versé à Haffner Energy par Carbonloop en janvier 2022. Une première commande d'une unité SYNOCA® a été signée en septembre 2022, puis deux commandes HYNOCA® en mars 2023, pour un montant total de 14,9 M€. Les premiers règlements facturations ont été imputés sur l'acompte prémentionné de 1,5 M€ et qui a été ainsi entièrement apuré au 31 mars 2023.

⇒ Evolution du contrat SYNOCA® signé en septembre 2022

Un avenant au contrat a été signé en avril 2023, levant une option complémentaire pour 0,3 M€. Le contrat a par ailleurs poursuivi son exécution, avec la fabrication et la mise à disposition des premiers équipements chez Jacquier, facturés en septembre 2023.

⇒ Evolution des deux contrats HYNOCA® signés en mars 2023

Le premier contrat de fourniture d'une station hydrogène a commencé à être exécuté avec l'élaboration des plans-guides de génie civil, qui ont été remis au client et facturés début octobre.

Aucune activité ni aucun flux financier n'ont eu lieu sur le semestre concernant le deuxième contrat.

L'atteinte de critères de performance au plus tard le 31 juillet 2023 sur le démonstrateur installé sur le site R-Hynoca de Strasbourg conditionnait la perception définitive des acomptes et la poursuite de ces deux contrats HYNOCA®. Ces tests de performance ont été réalisés mi-juillet et leurs résultats, probants et conformes à ses engagements pour Haffner Energy, sont contestés par Carbonloop.

Des discussions ont lieu depuis lors entre les deux parties concernant la poursuite de l'intégralité du carnet de commandes avec Carbonloop. *Cf événements post clôture*

3.4. Début de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Gigafactory

Haffner Energy a procédé, le 13 juin 2023, au rachat de l'entreprise familiale Jacquier spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication et l'assemblage d'équipements stratégiques destinés aux modules de production d'hydrogène et de gaz renouvelables développés par Haffner Energy. Installée dans un bâtiment de 2 500m², la Société Jacquier dispose aujourd'hui de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par huit salariés. Cette acquisition de 100% des titres et du bâtiment industriel, réalisée pour 880 k€, est intégrée par consolidation globale dans les comptes de Haffner Energy au 1^{er} juillet 2023.

La forte ambition de HAFFNER ENERGY de mettre à l'échelle industrielle sa technologie et ses solutions de décarbonation se traduit également par un programme de plus grande envergure, avec le lancement du projet d'une usine d'assemblage de grande capacité, tel que le Groupe l'avait annoncé lors de son introduction en bourse en février 2022. Cette Gigafactory, qui a fait l'objet du dépôt d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets « Première Usine » de France 2030, opéré par Bpifrance, à l'automne 2022, a été retenu et bénéficiera d'un financement de 5,9 M€, dont 60% de subventions et 40% d'avances remboursables, versés par tranches à compter de novembre 2023.

3.5. Poursuite de la structuration et déploiement d'une politique RSE

Les 18 mois consécutifs à l'introduction en bourse du Groupe ont permis d'accélérer sa structuration et de mettre en place les conditions de son développement. Dans ce cadre, Haffner Energy a procédé à de nombreux recrutements, notamment dans le domaine commercial et dans les opérations. Ainsi, le Groupe, dont les effectifs s'élevaient à 25 personnes au 31 mars 2022, comptait 72 collaborateurs au 31 mars 2023 et 88 collaborateurs au 30 septembre 2023 (incluant 7 collaborateurs Jacquier). Cette première phase d'embauche est terminée.

Parallèlement, avec le soutien du Comité RSE, Haffner Energy a commencé à déployer une politique RSE et identifié des leviers de progrès associés à un plan d'actions autour des axes suivants :

- politique sociale : place donnée à l'égalité des chances et à la promotion interne des collaborateurs (12% des collaborateurs ont évolué au cours de l'exercice 2022-2023), renforcement de la diversité au sein des équipes (4% de salariés en situation de handicap, 13 nationalités différentes), ou encore stabilité de la répartition des genres dans un contexte de forte croissance, avec une progression notable de la part des femmes à des fonctions managériales ;
- politique d'éthique des affaires : signature par l'ensemble des salariés et les principaux partenaires de chartes visant à prévenir et lutter contre la corruption, respecter les droits humains et la législation du travail, ou encore mise en place d'audits afin d'en contrôler l'application effective ;
- gestion de la biodiversité : étude d'impact du prélèvement de la biomasse sur les sols, études d'impact des installations de l'entreprise en propre sur la biodiversité ;
- politique environnementale : mise en place d'un Système de Management Environnemental visant à terme la certification ISO 14001.

La Société s'est soumise à une évaluation ESG par l'organisme indépendant Ethifinance, un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance durable. L'analyse Ethifinance a évalué la progression de la performance de Haffner Energy sur les trois dernières années et sur quatre leviers : gouvernance, environnement, social, et enfin parties prenantes. Au titre de 2022, Haffner Energy a reçu une note générale de 67/100, en progression significative par rapport à 2021 (48/100). Cette note se décompose ainsi : 61/100 sur l'item gouvernance, 71/100 sur le social, 57/100 sur l'environnement et 100/100 sur les parties prenantes externes.

4. Evénements postérieurs à la clôture

4.1. Discussions en cours sur l'exécution des contrats avec Carbonloop

Comme précisé en 1.C, des discussions sont actuellement en cours avec Carbonloop sur l'exécution des contrats signés, mettant à risque le carnet de commandes de 14,9 millions d'euros avec ce client au 31 septembre 2023. Aucun frais ni heure d'étude ne sont plus engagés par Haffner Energy depuis fin septembre 2023.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il a été décidé de ne retenir aucun avancement de ces contrats dans les comptes au 30 septembre 2023. Pour mémoire, un chiffre d'affaires à l'avancement de 303 k€ avait été constaté au 31 mars 2023 sur le contrat SYNOCA® ainsi qu'une perte à terminaison de 1 104 k€. Les travaux réalisés sur le semestre (heures de développement et études externes d'ingénierie) ont été activés pour 417 k€ et dépréciés à 100%, entraînant une reprise de 275 k€ de la perte à terminaison.

Au 30 septembre 2023, les expositions bilancielle nettes sont les suivantes :

- Créances clients pour 1,048 million d'euros, échues et impayées à la date de ce rapport ;
- Produits constatés d'avance pour 1,934 million d'euros
- Perte à terminaison de 1,429 million d'euros

4.2. Résiliation du contrat R-Hynoca et installation d'un démonstrateur industriel nouvelle génération sur un site propriété de Haffner Energy

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

Dans le contexte de cette résiliation, Haffner Energy mettra en place un démonstrateur de nouvelle génération sur son site de Marolles, à 3 km de son siège social. Ce nouveau démonstrateur aura pour finalités de qualifier les biomasses des clients de la Société, de former son propre personnel et celui de ses clients, et enfin d'améliorer son retour d'expérience. Sa mise en service est programmée dès la fin du premier trimestre 2024, et son exploitation sera doublée durant le premier semestre 2024 par celle du module de Strasbourg. L'essentiel des investissements du nouveau démonstrateur a déjà été réalisé, et son montage sur le site de Marolles débutera en janvier 2024.

Le module implanté à Strasbourg sera quant à lui arrêté au plus tard le 30 juin 2024 et sera démonté à partir du 1er juillet 2024.

La résiliation du contrat clés en mains s'accompagne de celle du pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au pacte visé ci-avant jusqu'en 2039, sont remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction sera enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

L'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca a été enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2023, avec les impacts suivants :

- Annulation du chiffre d'affaires de - 461 k€ comptabilisé sur les exercices précédents ;
- Dépréciation du module industriel et frais de démontage associés pour -1 532 k€
- Reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€

Les conséquences de la résiliation du pacte et du contrat de licence seront enregistrées dans les états financiers au second semestre de l'exercice clos au 31 mars 2024, les négociations relatives à cet événement étant postérieures au 30 septembre 2023.

5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

5.1. Participation dans la Société R-Hynoca

Haffner Energy détient 15% des titres de la Société R-HYNOCA depuis la création de celle-ci en date du 26 juin 2019, ces titres étant constitutifs d'un apport en nature, pour un montant de 15 k€, d'une licence exclusive d'utilisation et d'exploitation de brevets protégeant le procédé HYNOCA® pour la production d'hydrogène.

Il a été conclu qu'Haffner Energy exerçait une influence notable sur R-HYNOCA compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Haffner Energy est membre du conseil d'administration de R-HYNOCA,
- ✓ Haffner Energy a accordé une licence exclusive à R-HYNOCA et réalise des transactions de vente avec cette dernière.

La Société R-Hynoca clôture ses comptes au 31 décembre avec une première clôture au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2022, la Société a enregistré une perte de 108 k€ et ses capitaux propres négatifs s'élevaient à - 1 534 k€.

La quote-part d'Haffner Energy (114 k€) dans les pertes de R-Hynoca excède au 30 septembre 2023 la valeur comptable de sa participation dans celle-ci (15 k€) ; l'investisseur a donc cessé, conformément à l'IAS 28.38, de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à hauteur de 15 k€.

Conformément à l'IAS 28.39, les pertes supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'un passif car Haffner Energy n'a pas d'obligation légale ou implicite à ce titre et n'a pas effectué des paiements au nom de R-Hynoca.

5.2. Participations dans les sociétés de projet Pôle du Bourbonnais et SAS AEVHC

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a souscrit au capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Haffner Energy est membre du Conseil de Surveillance des deux sociétés et participe au vote du budget. Sur la base de ces éléments, elle est réputée exercer une influence notable. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, Haffner Energy a souscrit au capital de la société ECOH2 CVL dont elle détient 10% du capital. Le pacte d'actionnaires est en cours de rédaction.

Aucune activité n'avait été enregistrée par ces sociétés au 30 septembre 2023.

6. Données opérationnelles

6.1. Information sectorielle

Haffner Energy réalise l'intégralité de son activité sur les procédés uniques, SYNOCA® et HYNOCA®, qu'elle développe pour produire du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert.

En l'application d'IFRS 8, la Société opère sur un seul secteur opérationnel et l'ensemble de son activité et de ses actifs sont actuellement situés en France.

6.2. Chiffre d'affaires

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Production d'unités Hynoca	(461)	-
Produits divers des ventes Jacquier	118	
Total chiffre d'affaires	(343)	-

Haffner Energy reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15

Le Groupe a généré un chiffre d'affaires négatif de -343 k€ au 1^{er} semestre clos le 30 septembre 2023 qui se décompose comme suit :

- Une annulation de chiffres d'affaires pour un montant de 461 k€ lié à la résiliation du contrat R-Hynoca (cf. note 4.2).
- Un chiffre d'affaires de 118 k€ réalisé par la société Jacquier à travers la vente de matériels de type chaudronnerie.

Au 30 septembre 2023, le carnet de commandes s'établit à 14 926 k€ et est constitué des 3 contrats signés avec Carbonloop durant l'exercice 2022/23 (cf. notes 3.3 et 4.1). La phase 2 du contrat R-Hynoca pour 2 854 k€ a été sortie du carnet de commandes (cf. note 4.2).

6.3. Autres produits

Au 30 septembre 2023, les autres produits enregistrent des produits de subventions.

Au 30 septembre 2022, les autres produits étaient constitués de produits liés à la sortie de contrats de crédits baux.

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Concession de licences	-	-
Autres produits	18	18
Total autres produits	18	18

6.4. Charges et produits opérationnels

Les charges et produits opérationnels se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Achats d'études	(207)	(51)
Achats non stockés de matières et fournitures	(138)	(48)
Total Achats non-stockés et fournitures	(345)	(99)
Sous-traitance d'études, ingénieries et maintenance	(22)	-
Locations	(170)	(168)
Entretiens et réparations	(146)	(35)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(612)	(542)
Frais de déplacements et missions	(265)	(89)
Publicité et communication	(26)	(54)
Autres charges externes	(628)	(517)
Total achats et charges externes	(1 869)	(1 405)
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	(1 956)	(134)
Taxes	(168)	(39)
Autres produits et charges	3 712	(1 548)
Total autres produits & charges	3 544	(1 587)

Au 30 septembre 2023, les achats et charges externes s'élevaient à 1 869 k€ (1 405 k€ au 30 septembre 2022). Ils comprennent des honoraires pour 612 k€ (recrutement, avocats et consultants) et des autres charges externes pour 628 k€ (personnel intérimaire ou détaché notamment).

Les amortissements des immobilisations et droits d'utilisation comprennent principalement la dépréciation du module de démonstration (cf. note 4.2).

Les autres produits et charges se décomposent de la façon suivante :

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	3 902	(903)
Dotations nettes pour dépréciations sur actifs courants	-	-
Autres produits et charges	(190)	(644)
Autres produits et charges	3 712	(1 548)

Au 30 septembre 2023, les dotations nettes aux provisions d'exploitations correspondent essentiellement à la reprise des pertes à terminaison pour 4 359 k€ (cf. notes 4.1 et 4.2) et à la dépréciation des en-cours de production pour 417 k€. Les autres produits et charges comprennent des jetons de présence pour 200 k€.

Au 30 septembre 2022, elles incluent essentiellement 923 k€ de provisions pour pertes à terminaison (complément pour perte à terminaison sur la phase 2 du contrat R-Hynoca et perte à terminaison sur le contrat Carbonloop), des redevances de dépôt de brevet pour 362 k€ et des jetons de présence pour 250 k€.

6.5. Personnel et effectifs

6.5.1. Effectifs

Les effectifs moyens augmentent de 46 personnes dont 2 liées à l'acquisition de la société Jacquier qui comprend 7 salariés. Par ailleurs, le Groupe a continué son plan de recrutement important pour accompagner et structurer sa forte croissance à venir.

	30/09/2023	30/09/2022
Cadres	54	25
Non cadres	24	7
Effectif moyen sur la période	78	32

6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Salaires et traitements	(2 172)	(1 085)
Cotisations sociales	(742)	(343)
Indemnités de fin de contrat de travail	(37)	
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(193)	(134)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	2	(33)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	227	(411)
Autres charges de personnel	(81)	(29)
Total	(2 996)	(2 035)

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres pour un montant de +240 K€ correspondent à la quote-part du plan d'actions gratuites attribué le 22 avril 2022 enregistrée sur la période.

6.5.3. Avantages du personnel

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En k€	Obligations au 30/09/2023	Obligations au 30/09/2022
Solde au 1er avril	(65)	(33)
Variation de périmètre	(30)	
Incidence des changements de méthode comptable		
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services de l'exercice	3	(33)
Coût financier de l'exercice	-	
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	1	7
Total	(26)	(26)
Autres		
Prestations payées		
Total		
Solde au 30 Septembre	(91)	(59)

La Société applique la décision de l'IFRIC datant de mai 2021 concernant la méthode de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	30/09/2023	30.09.22
Taux d'actualisation	4.06%	3.30%
Taux d'augmentation des salaires	1.00%	1.00%
Turnover	1.57%	1.57%
Age de départ en retraite	64 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2018-2020	Table 2015-2017

7. Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Charges d'intérêts sur emprunts	(26)	(32)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	(10)	(4)
Autres charges financières nettes	(4)	-
Total charges financières	(40)	(36)
Total produits financiers	236	-
Résultat financier	196	(36)

8. Impôts sur le résultat

8.1. Charge d'impôt sur le résultat

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	2	8
CVAE	-	(5)
TOTAL	2	4

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'imposition sur les sociétés de 25%, applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2022.

8.2. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

Le Groupe n'a identifié aucune incertitude significative relative aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat.

9. Ecart d'acquisition

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée relative à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. Le Groupe évalue et comptabilise à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- d'une part le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
- d'autre part le solde des actifs identifiables et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le Groupe a notamment acquis en juin 2023 la société Jacquier pour un montant de 370 k€. Un écart d'acquisition provisoire de 497 k€ a été constaté dans les comptes clos au 30 septembre correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la situation nette (négative de 127 k€) de la société Jacquier.

Haffner Energy dispose de 12 mois post-acquisition pour finaliser l'allocation de cet écart d'acquisition (non réalisé dans les comptes du 30 septembre 2023).

10. Immobilisations incorporelles et corporelles

10.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	30/09/2023
Concessions, brevets & droits similaires	978	24	-	38	-	1 040
Frais de développement	4 054	-	-	-	-	4 054
Frais de développement en cours	3 172	3 245	(75)	-	-	6 343
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	8 204	3 270	(75)	38	-	11 437
Amortissement conc., brevets & dts similaires	(209)	-	-	(38)	(59)	(306)
Dépréciation des frais de développement	-	-	-	-	(1 532)	(1 532)
Amortissement autres immobilisations incorporelles	(44)	-	-	-	(25)	(69)
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Amort/dépr des immobilisations incorporelles	(253)	-	-	(38)	(1 616)	(1 907)
Total valeur nette	7 951	3 270	(75)	-	(1 616)	9 530

Les variations des immobilisations incorporelles correspondent aux coûts de développement engagés par la Société relatifs au procédé Hynoca. Elles comprennent notamment l'achat de 1 703 k€ de pièces dédiées au nouveau démonstrateur qui sera installé à Marolles (cf notes 4.3) et un montant de 2 122 k€ lié aux frais de conception, d'essais et de fabrication de ce module de nouvelle génération. Le montant du CIR déduit des frais de développement activés s'élève à 841 k€ au 30 septembre 2023.

Un projet de mise en place d'un ERP a engendré des coûts de 200 k€ qui ont été activés dans les frais de développement.

La dépréciation des frais de développement pour 1 532 k€ correspond à l'arrêt prévu de l'exploitation du démonstrateur de Strasbourg corrigé de l'imputation du CIR. La résiliation du contrat R-Hynoca (cf notes 4.2) entraîne la dépose du module au 30 juin 2024 au plus tard et la dépréciation de la quote-part des éléments de l'actif non-considérés comme étant au cœur de la R&D de la solution Hynoca : coût d'acquisition auprès de R-Hynoca du démonstrateur de 1^{ère} génération pour un montant de 700 k€, 912 k€ de pièces non réutilisables, 356 k€ d'heures de fabrication dont sont déduits 435 k€ CIR.

10.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	30/09/2023
Terrains	-	92	-	-	-	92
Constructions	-	208	-	-	-	208
Autres installations tech, matériel & outillage industriels	182	205	-	266	-	653
Agencements	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	107	24	-	12	-	143
Autres immobilisations corporelles	284	33	(6)	34	-	346
Immobilisations corporelles (valeur brute)	573	563	(6)	312	-	1 442
Am/Dép. constructions	-	-	-	-	(4)	(4)
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	(87)	-	-	(253)	(27)	(368)
Amortissement Agencements	-	-	-	-	-	-
Amortissement mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Amortissement matériel informatique	(47)	-	-	(11)	(16)	(74)
Amortissement autres immobilisations corp.	(163)	-	6	(13)	(24)	(193)
Amortissement immobilisations corporelles	(297)	-	6	(277)	(67)	(635)
Total valeur nette	276	563	-	35	(67)	806

Les acquisitions réalisées au 30 septembre 2023 correspondent essentiellement à l'acquisition du bâtiment de la société Jacquier ainsi que de matériel industriel.

10.3. Tests de dépréciation

Le taux d'actualisation retenu au 30 septembre 2023 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 18 %. Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marges, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données du Business Plan présenté au conseil d'administration et tiennent compte de l'élargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au carburant d'aviation durable initié par le Groupe. Les tests de dépréciation réalisés au titre de l'exercice n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur sur les technologies en cours.

11. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels :

- ✓ 3 baux immobiliers (3-6-9)
- ✓ des contrats de locations de véhicules dont la durée excède 24 mois.
- ✓ des contrats de location de matériels pour la R&D
- ✓ des contrats de location de matériel de bureau et d'informatique ainsi que des contrats de location de logiciels.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des contrats de location de matériel de chantiers, des contrats de location immobilière ponctuelle, des contrats de petits matériels de R&D ainsi que des contrats de location de logiciel.

Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement aux contrats de téléphonie.

Ces contrats représentent des charges de 170 k€ au 30 septembre 2023 et de 166 k€ au 30 septembre 2022 incluses au sein du poste « locations ».

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
Solde au 31 Mars 2023	263	103	10	375
Entrée en périmètre des amortissements	-	-	(559)	(559)
Entrée en périmètre des droits d'utilisation	-	-	945	945
Charge d'amortissement pour l'exercice	(202)	(37)	(33)	(273)
Reprise d'amortissement pour l'exercice	131	-	-	131
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	444	53	0	497
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	(156)	(0)	-	(156)
Solde au 30 Septembre 2023	478	119	363	960

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(10)	(4)
Charges d'amortissement sur l'exercice	(273)	(73)
Charges liées aux contrats de location de courte durée	(162)	(128)
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	(3)	(5)
Solde au 30 Septembre 2023	(447)	(210)

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	30/09/2023	30/09/2022
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	(297)	(55)

12. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Titres mis en équivalence	23	23
Dépôts et cautionnements versés	225	258
Autres actifs financiers non courants		
Actifs financiers non courant	248	281

Les titres mise en équivalence comprennent les 15% dans la société R-Hynoca, dépréciés à 100% (cf. 5 .1) et la participation dans les sociétés de projet Pôle du Bourbonnais et AEVHC (5.2).

13. Stocks

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	326	-
Stocks - en-cours de production	427	-
Stocks de marchandises	6 085	250
Dép. des stocks - en-cours de production	(417)	-
Stocks et en-cours	6 422	250

Les stocks de marchandises s'élèvent à 6 085 k€ et correspondent pour 5.4 m€ à des achats d'anticipation (fours, compresseurs et PSA) et pour 0.7 m€ à des achats non spécifiques pour le contrat de fourniture Syngaz pour Carbonloop.

Du fait de l'incertitude sur l'issue des négociations Carbonloop (cf. note 4.1), les coûts encourus sur les projets ont été comptabilisés en en-cours de production et dépréciés à 100% pour 417k€.

14. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Créances clients	1 548	590
Actifs sur contrat client courants	177	541
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(545)	(503)
Total créances clients	1 179	627
Total Créances d'impôt courant	-	-
Charges constatées d'avance	208	321
Créances fiscales	3 750	2 070
Créances sociales	-	6
Autres actifs courants	5 890	9 249
Total autres actifs courants	9 848	11 646

Au 30 septembre 2023, les créances clients comprennent :

- des créances à hauteur de 1 048 k€ TTC envers Carbonloop
- des créances d'antériorité supérieure à un an pour 604k€ TTC (dont 177 k€ en actifs sur contrat client), provisionnées à 100% pour 503k€
- des créances de la société Jacquier pour 72k€ TTC, provisionnés à hauteur de 42k€

Les créances fiscales comprennent des créances de TVA (respectivement 1 921 k€ au 30 septembre 2023 et 1 112 k€ au 31 mars 2023) ainsi que la créance liée au CIR (respectivement 1 818 k€ au 30 septembre 2023 et 778 k€ au 31 mars 2023).

Les autres actifs courants comprennent au 30 septembre 2023 des avances fournisseurs pour 5 386 k€, principalement sur des achats de composants stratégiques.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Comptes bancaires	11 927	12 877
Équivalents de trésorerie	9 080	22 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	21 007	35 476
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	21 007	35 476

Les équivalents de trésorerie sont constitués de 9 000 k€ de placements en comptes à terme et de 77 k€ relatifs au contrat de liquidité confié à Portzamparc.

16. Capitaux propres

16.1. Capital social

Le capital social est constitué uniquement d'actions ordinaires :

	Actions ordinaires	
	30/09/2023	31/03/2023
Nombre d'actions :		
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	-	-
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	44 693 457	44 693 457

16.2. Résultat par action

	30/09/2023	30/09/2022
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	(3 333)	(5 273)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(3 333)	(5 273)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)		
	30/09/2023	30/09/2022
Nombre d'actions ordinaires au 1er avril	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Effet dilutif des stock options et actions gratuites	-	(50 280)
Actions d'autocontrôle	(463 582)	(36 322)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 Mars	44 229 875	44 606 855
Résultat de base par action en €	(0.08)	(0.12)
Résultat dilué par action en €	(0.08)	(0.12)

17. Provisions et passifs éventuels

Au 30 septembre 2023, le Groupe a repris la perte pour contrat déficitaire de 4 084 k€ se rapportant au contrat R-Hynoca (cf. note 4.2) et celle de 275 k€ sur les contrats Carbonloop.

Le Groupe a constitué une provision pour démantèlement du module de démonstration pour un montant de 51 k€.

L'annulation de chiffres d'affaires pour un montant de 461 k€ lié à la résiliation du contrat R-Hynoca (cf. note 4.2) a été constatée en provisions courantes.

En k€	31/03/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassements	30/09/2023
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	-	-	-	-
Provision pour remise en l'état du site - non courant	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	5	-	(10)	10	-	5
Provisions pour garanties - courant	28	-	-	-	-	28
Autres provisions pour risques - courant	5 787	-	(4 359)	-	-	1 428
Autres provisions pour charges - courant	-	-	-	-	461	461
Provision pour remise en l'état du site - courant	-	51	-	-	-	51
Provisions courantes	5 820	51	(4 369)	10	461	1 973

18. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élevaient à 731 k€ au 30 septembre 2023 contre 630 k€ au 31 mars 2023. Ce montant est principalement constitué d'une subvention d'investissement octroyée le 15 mars 2021 par la BPI pour un montant global de 700 k€ (inscrite pour 700 k€ en autres passifs non courants au 30 septembre 2023 et pour 630 k€ en autres passifs non courants ainsi que pour 70 k€ en passifs courants au 31 mars 2023). Cette aide a pour objet de financer pour partie la modernisation de l'outil industriel d'Haffner Energy. Elle finance des dépenses prévues initialement sur une période allant du 21 janvier 2021 au 21 janvier 2023. Le Groupe a obtenu un report de deux ans de la date de fin de programme, portée au 21 janvier 2025. Cette subvention a donné lieu à un premier versement de 350 k€ inscrit dans les comptes de la Société au 31 mars 2021. Le solde doit être versé à l'achèvement des travaux.

19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

19.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	30/09/2023	31/03/2023
						Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1.80%	30.04.2025	750	245	321
Prêt Atout BPI	EUR	Taux fixe	2.50%	31.05.2025	1 300	569	731
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1.25%	30.09.2028	500	500	500
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1.25%	31.01.2029	500	500	500
Total emprunts					2 550	1 814	2 052
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0.75%	04.05.2026	780	534	632
Prêt garantie Etat (PGE) - KOLB	EUR	Taux fixe	0.57%	19.05.2026	520	348	413
EMPRUNT PGE 150 K€	EUR	Taux fixe	3.96%	16.12.2027	150	150	-
Total prêts garantie Etat (PGE)					1 450	1 032	1 045
Avance remboursable Bpifrance	EUR	Taux fixe			1 660	411	577
Avance remboursable Ademe	EUR	Taux fixe			997	997	997
Avance remboursable BPI Ass Prospection	EUR	Taux fixe			65	65	65
Total avances remboursables					2 722	1 473	1 639
Comptes courants associés					5	5	5
Dettes de loyers	EUR	Taux fixe			935	935	404
Total					7 662	5 258	5 145

L'avance remboursable BPI France correspond à 4 PRI (Prêt Régional Innovation) portant sur différentes briques de la technologie Hynoca®. L'échéance est au 31 mars 2026.

L'avance remboursable ADEME correspond à un contrat d'aide à l'innovation signé en janvier 2018 pour financer le projet Vitryhydrogène (conception d'un procédé de thermolyse/gazéification de biomasse en vue de la production d'hydrogène). La société a reçu 997 k€ au titre du financement initial et de la validation de l'étape-clé n°1. La société a décidé de ne pas poursuivre le projet et le comité de pilotage de l'ADEME du 16 novembre 2022 a acté la fin de celui-ci. La société a opté pour un remboursement anticipé de l'avance, dont 318 k€ en octobre 2023 et le solde en septembre 2024.

Le PGE de 150 k€ correspond à l'entrée de Jacquier dans le périmètre du Groupe.

20. Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Total dettes fournisseurs	3 570	4 432
Dettes sociales	1 758	1 519
Dettes fiscales	586	632
Avances et acomptes clients	1 000	-
Autres dettes courantes	202	203
Produits de subvention différé	38	70
Passifs sur contrat	1 934	1 500
Total autres passifs courants	5 519	3 925

La société Haffner Energy a perçu un acompte de 1 000 k€ versé par la société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les passifs sur contrat de 1 934k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop (cf. note 4.1).

21. Instruments financiers et gestion des risques

21.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	30/09/2023		31/03/2023	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	225	225	258	258
Total actifs financiers non courants			225	225	258	258
Créances clients	Coût amorti	Note 1	1 002	1 002	87	87
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	21 004	21 004	35 476	35 476
Total actifs financiers courants			22 006	22 006	35 563	35 563
Total actif			22 231	22 231	35 821	35 821
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	2 069	2 069	3 242	3 242
Total passifs financiers non courants			2 069	2 069	3 242	3 242
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	485	485	223	223
Comptes-courants associés	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	5	5	5	5
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	2 250	2 250	1 494	1 494
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	3 570	3 570	4 432	4 432
Total passifs financiers courants			5 820	5 820	5 926	5 926
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	450	450	181	181
Total passif			7 888	7 888	9 168	9 168

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

21.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change n'est pas significatif.

21.2.1. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts sont à taux fixe. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

21.2.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

Le risque de crédit lié aux créances détenues sur les clients est jugé maîtrisé. Les dépréciations comptabilisées concernent des créances avec une antériorité significative et pour lesquelles à la date d'arrêt des comptes IFRS la Direction considère le risque de non-recouvrement comme élevé.

Des créances clients liées aux projets Carbonloop à hauteur de 1 048 k€ (nettes de l'imputation de l'acompte sur contrat commercial de 1,5 M€) sont comptabilisées dans les comptes au 30 septembre 2023 et non dépréciées malgré l'incertitude sur l'exécution des contrats (cf. note 4.1). En effet, le non-recouvrement de ces créances n'aurait pas d'impact résultat du fait de la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement et des pertes à terminaison.

21.2.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

30/09/2023	En k€		Flux financiers contractuels			
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes financières	4 323	4 323	2 254	1 074	961	34
Dettes de loyer	935	935	450	253	182	50
Dettes fournisseurs	3 570	3 570	3 570	-	-	-
Autres passifs financiers	6 732	6 732	6 032	-	700	-
Total passifs financiers	15 560	15 560	12 306	1 326	1 843	84

22. Transaction avec les parties liées

k€	30/09/2023	31/03/2023
Transactions avec la Société R-Hynoca		
Chiffre d'affaires	-	-
Créances client (TTC)	-	-
Actifs sur contrat	-	-
Transactions avec la Société Kouros et ses filiales		
Redevances de licences	-	-
Chiffre d'affaires	-262	303
Créances client (TTC)	1 048	163
Passifs sur contrat	1 934	-
Transaction avec la SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants		
Loyer SCI Darian	34	32
Location SCI Darian - Dette IFRS 16	151	200

23. Engagements hors bilan

En k€	30/09/2023	31/03/2023
Garanties données :	3 754	4 991
BNP Paribas Vitry	2 710	3 599
KOLB	148	436
Caisse d'Epargne	896	957



**RAPPORT D'EXAMEN
LIMITÉ DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES**

*Période du 1^{er} avril 2023
au 30 septembre 2023*

HAFFNER ENERGY

Société anonyme au capital de 4 469 345,70 €

Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANÇOIS

RCS 813 176 823 CHALONS EN CHAMPAGNE

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires

Aux membres du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Haffner Energy SA (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société relatifs à la période du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023 (les « **Etats Financiers Intermédiaires** »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Etats Financiers Intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces Etats Financiers Intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Etats Financiers Intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Mazars
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

AKELYS
Société d'exercice libéral par action simplifiée
Capital de 1 040 000 euros- RCS Paris 652 008 939

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Etats Financiers Intermédiaires avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.6 Continuité d'exploitation de l'annexe aux Etat financiers intermédiaires.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 21 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS


Mathieu Mougard

AKELYS

Signé électroniquement par François Lamy



François Lamy

Mazars
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

AKELYS
Société d'exercice libéral par action simplifiée
Capital de 1 040 000 euros- RCS Paris 652 008 939



2 Place de la Gare - 51300 Vitry-le-François
Tél : 03.26.74.99.10 - Mail : contact@haffner-energy.com
www.haffner-energy.com